
10 Des « emplois d’avenir professeur » aux « assistants d’éducation »

Louise Nyssen & Nicolas Saby

Introduction

Le métier d’enseignant n’est pas toujours assez attractif : certaines disciplines peinent à recruter et les concours manquent de candidats bien formés. Les mathématiques caracolent en tête de ce regrettable palmarès depuis plus de dix ans, hélas, suite à la réforme de la “mastérisation” de la formation des enseignants. Le pré-recrutement est une solution, qui a prouvé son efficacité à l’époque des IPES, mais dont la mise en œuvre, dans les modèles proposés depuis 2013, s’avère délicate. Depuis 2012, nous avons connu les EAP, puis les EAP nouvelle génération, nous en sommes maintenant aux AED. Comment ces dispositifs ont-ils évolué ? Quelles sont les conditions d’une mise en œuvre réussie et quelles perspec-

tives les AED nous offrent-ils ?

Les emplois d’avenir professeur, d’une intention louable à un désastre programmé

Les “emplois d’avenir professeur” ci-après dénommés EAP étaient une des mesures phares du ministre de l’éducation Nationale, Vincent Peillon à son arrivée en 2012. Bien qu’il ait préparé le dossier pendant la campagne présidentielle et rencontré un grand nombre d’acteurs du système éducatif, et malgré des intentions louables, le projet était voué à un échec certain.

Commençons par resituer le problème. L’un des projets majeurs du mandat de François Hollande était de mettre une grande priorité sur l’éducation avec le projet de recrutement de 60000 enseignants. Vincent Peillon avait donc élaboré un plan de bataille pour lequel il avait “emprunté” de l’ordre de 10000 postes par an d’emplois d’avenir réservés à l’éducation Nationale. Nous avons extrait du rapport n° 2015-024⁷ de l’IGAENR les éléments qui suivent sur un bilan de ces EAP. Ce rapport a précédé la mise en place d’une version 2 des EAP,

7. <https://www.education.gouv.fr/bilan-qualitatif-des-emplois-d-avenir-professeur-igaenr-40955>

avec l'arrivée de Najat Valaud-Belkacem au ministère, tentant de corriger certains des échecs que nous allons développer.

Ces EAP poursuivaient deux objectifs principaux :

- favoriser une insertion professionnelle des étudiants d'origine modeste, le dispositif est réservé aux étudiants boursiers
- répondre aux besoins de recrutement avec une priorité dans le second degré sur les disciplines déjà déficitaires à l'époque : *mathématiques, lettres modernes, anglais et allemand*.

La répartition annoncée était d'un tiers des EAP dans le premier degré et deux tiers dans le second degré. On verra que cela fut un échec.

L'IGAENR souligne dans son rapport que la mise en œuvre du dispositif à la rentrée 2013 s'est avérée très rapidement d'une grande complexité car il nécessitait de coordonner beaucoup d'acteurs : rectorat, DSDEN, établissements d'enseignement, universités, ESPE, CROUS. S'agissant de contrats de droit privé, le chef d'établissement voyait sa responsabilité engagée et primordiale dans le dispositif sans mesurer les contraintes qu'il allait mettre sur les études des étudiants engagés. Malgré quelques initiatives coûteuses, les universités et les ESPE ont mis peu de dispositifs d'accompagnement et de valorisation des EAP dans le cursus des étudiants. Par exemple, à Montpellier, une convention tripartite entre le rectorat, l'université et l'étudiant n'a jamais pu voir le jour, malgré les efforts institutionnels engagés. Pour les étudiants de la Faculté des Sciences de l'université Montpellier 2 (pas encore unifiée), des UE spécifiques ont été créées pour valoriser l'investissement des étudiants dans le dispositif, mais sans les substituer à une autre UE de leur parcours.

Un échec institutionnel

Très vite le dispositif s'est pris dans le piège de l'effet d'aubaine. Outre les difficultés de mise en place, les rectorats ont peiné à recruter les 10000 EAP annuels, ce qui aurait dû faire 30000 EAP à la rentrée 2015 ! Notamment dans les disciplines déficitaires. Ainsi, les étudiants désireux de s'engager dans ces emplois l'ont détourné de sa vocation première et globalement sur le territoire, il nous semble que l'équilibre 1/3 premier degré, 2/3 second degré s'est inversé. Si certaines disciplines sont déficitaires, c'est parce qu'elles manquent d'étudiants dès le L1. Or l'incompatibilité entre leurs études et les contraintes des EAP a un peu plus détourné les étudiants soit de l'une soit de l'autre, entraînant l'effet d'aubaine. Ainsi, a-t-on vu dans l'académie de Montpellier un recrutement massif d'étudiants de psychologie ou de STAPS, qui ne manquent pas d'étudiants, occuper des EAP premier degré. En sciences, nous avons observé un phénomène analogue avec une majorité d'EAP en SVT, disciplines qui ne manquent pas non plus d'étudiants et qui faisaient une sélection sévère au recrutement de professeur.

Un échec pour les étudiants

Du fait du détournement du dispositif, nous ne nous intéressons ici qu'aux quelques étudiants de mathématiques qui s'y sont engagés, et encore avec le seul prisme de l'académie de Montpellier dont nous faisons l'hypothèse qu'elle doit être presque standard. Les étudiants se sont rapidement sentis en difficulté ou en détresse vis-à-vis de l'employeur malgré un suivi au plus près que nous menions à la Faculté des Sciences. Le contrat spécifiait un temps de travail de 12h hebdomadaire en moyenne et les chefs d'établissement s'appliquaient à le faire respecter. Comme la majorité des étudiants profitaient d'un effet d'aubaine dans des stratégies de financement plutôt que de réussite académique, les mêmes chefs d'établissement avaient dans leur collège ou lycée des étudiants qui avaient tout leur temps et d'autres qui n'arrivaient plus à concilier les deux et se retrouvaient en échec scolaire. Du fait de l'absence de convention tripartite, il s'est avéré impossible de construire avec les chefs d'établissement un véritable parcours professionnalisant. Cela a détourné un peu plus les étudiants de mathématiques du dispositif et nous a mis dans une difficulté institutionnelle pour assurer la promotion et la réussite des EAP.

À notre connaissance, il n'y a pas eu d'évaluation quantitative des EAP. Notamment, nous ignorons combien d'EAP de mathématiques ont finalement obtenu le CAPES de mathématiques. Nous ne connaissons, que partiellement, la situation de Montpellier où un EAP poursuit actuellement un doctorat de mathématiques et un EAP, issu de milieu très défavorisé, a réussi le CAPES de mathématiques. Tous les autres se sont orientés vers d'autres débouchés ! Pour mémoire, il y avait dans cette académie 182 contrats d'EAP en 2013-2014 et de l'ordre de 400 en 2014-2015.

Un arrêt brutal et une version 2

Suite au rapport de l'IGAENR, la nouvelle ministre Valaud-Belkacem décide d'arrêter les EAP et invente une nouvelle formule les EAP : "Élève Apprenti Professeur". Cette fois, c'est le dispositif d'apprentissage qui est détourné, dans une habile manœuvre budgétaire pour faire financer ces contrats par les régions. Le volume global est considérablement revu à la baisse et seules les disciplines prioritaires sont éligibles. Nous ignorons combien d'académies ont finalement embauché des EAP en version 2. Probablement très peu, suite à un dysfonctionnement non anticipé par le ministère. En effet, ces contrats se sont mis en place alors que la fusion des régions était engagée et que les budgets d'apprentissage ne permettaient pas d'abonder sur ce nouveau dispositif. Dans l'académie de Montpellier, malgré un engagement important de la rectrice, aucun contrat d'EAP n'a été signé dans cette version !

Les assistants d'éducation en préprofessionnalisation

Un nouveau type de contrat

Nouveau ministre, nouvelle tentative : à la rentrée 2019, sont mis en place les contrats d'«assistants d'éducation en pré-professionnalisation». En abrégé on parle d'AED, ou d'AED-prépro pour les différencier des classiques assistants d'éducation. Ce sont des contrats de 3 ans : on y entre en L2, on poursuit en L3 puis en première année de master MEEF. La rémunération est intéressante et cumulable avec les bourses. Les contractuels doivent être présents 8 heures par semaine en établissement, école ou collège, où ils effectuent des tâches identifiées, qui évoluent au cours des années vers une prise de responsabilité de plus en plus grande. Si au début, il s'agit de simple observation et de participation à l'aide aux devoirs, ils devront, en troisième année, assurer des séquences complètes de cours en responsabilité. On trouvera plus de détail sur la page dédiée du ministère⁸.

Au printemps 2019, il était envisagé de recruter chaque année 3000 AED-prépro, dans le premier ou le second degré, a priori dans des disciplines déficitaires. La carte affichée sur le site du ministère fait apparaître des postes en *mathématiques, lettres, allemand, sciences physiques et chimie*, (disciplines pour lesquelles les concours 2019 étaient effectivement déficitaires) mais aussi *anglais, espagnol, histoire et géographie, sciences de la vie et de la terre*. La suite de ce texte concerne les AED en mathématiques.

L'indispensable concertation

Ce dispositif peut apporter un soutien réel aux étudiants qui s'y engagent à condition d'être mis en œuvre en bonne entente avec les universités. Il est important que

- les étudiants recrutés aient un niveau suffisamment solide pour pouvoir mener de front leurs études et les tâches prévues dans leur contrat. C'est *in fine* le rectorat qui recrute mais les universitaires qui connaissent les étudiants et peuvent apprécier leur niveau, devraient être consultés.
- les lieux d'exercices soient proches des lieux de formation.
- les emplois soient aménagés de part et d'autre pour que les étudiants puissent suivre tous leurs cours à l'université.

Si ces conditions ne sont pas respectées, le dispositif peut au contraire devenir un obstacle : dans le meilleur des cas, les étudiants abandonneraient leur contrat, dans le pire des cas, ils seraient bloqués dans leur études. Nous n'y aurions gagné que d'éphémères enseignants. La circulaire n° 2019-156 du 6-11-2019, relative aux AED-prépro encourage les liens avec les universités⁹.

8. <https://www.devenirenseignant.gouv.fr/cid137417/preprofessionnalisation-une-entree-progressive-et-remuneree-dans-le-metier-de-professeur.html>

9. <https://www.education.gouv.fr/bo/19/Hebdo41/MENH1929194C.htm>

Suivi universitaire

Il est important que les étudiants engagés dans ce dispositif soient suivis au niveau de l'université. La circulaire recommande qu'ils bénéficient d'un tuteur à l'université. Il est également souhaitable que leur activité soit valorisée dans leur parcours, au sein d'UE permettant aux étudiants d'analyser ce qui est observé en classe, de développer une démarche réflexive, et se faire une idée juste du métier d'enseignant. Encore faut-il que l'université accorde les moyens nécessaires.

Toutefois, ces UE ne doivent pas se substituer à des UE disciplinaires : les étudiants ont besoin de suivre une licence complète, qui leur permette éventuellement de continuer dans un parcours sans contrat AED s'ils décidaient de changer de voie. Les contrats deviendraient sinon beaucoup moins attractifs.

Un an après

Nous n'avons malheureusement pas eu le temps de faire un bilan précis de la mise en œuvre effective de ce dispositif. Nous avons récolté quelques témoignages : certaines expériences sont très positives, souvent grâce à la présence d'un interlocuteur bien identifié au rectorat, avec qui il est possible de discuter. La taille de l'académie a également son importance, le dispositif semble mieux fonctionner dans les petites académies. D'autres universitaires nous ont fait part de leur déception, voire de leur colère, ils ont l'impression de ne pas pouvoir faire assez pour leurs étudiants.

En dehors de ces éléments un peu vagues, qui mériteraient une enquête approfondie, les discussions ont fait apparaître deux questions

- pourquoi ne peut-on intégrer le dispositif en L3 ou en M1 ?
- pourquoi l'année de master ne peut-elle se faire que dans la mention MEEF ?

On peut supposer que la réponse à la première question est la progressivité du dispositif, qui empêche d'accepter de nouveaux venus en cours de route. Cette progressivité est une très bonne chose, nécessaire et utile à la plupart des étudiants, leur permettant une entrée en douceur dans le métier. Mais il se peut que certains abandonnent leur contrat en fin de L2 ou de L3. Pourquoi ne pas donner la place à quelqu'un d'autre si nous estimons qu'il peut y arriver ? Il faut bien sûr étudier très soigneusement les dossiers des candidats, mais pas les refuser a priori.

La seconde question se pose en particulier pour les candidats qui souhaitent préparer l'agrégation. Il existe des masters dédiés. Ils ne sont pas dans une mention MEEF. Ces masters demandent beaucoup de travail et, vu le petit nombre d'étudiants concernés, l'emploi du temps serait difficile, voire impossible à aménager. Là encore, est-ce une raison pour refuser les candidats qui voudraient s'y risquer, sans même examiner

leur cas ? Après tout, l'agrégation est un concours de recrutement d'enseignants.

Nos étudiants n'ont pas tous un parcours linéaire. Ils nous arrivent avec des expériences et des compétences variés. De notre côté, nous avons du mal à recruter des enseignants de mathématiques. Nous voudrions être en mesure d'accueillir tous les bons candidats qui se présentent. Pour cela, il est essentiel de mettre en place des dispositifs qui s'adaptent au plus près à leurs différentes situations.

Une dernière question se pose, qui n'a pas encore de réponse. Une réforme de la formation des enseignants se prépare. La plupart des INSPE mettront en place les nouvelles maquettes pour le M1 et le M2 simultanément à la rentrée 2021. C'est aussi l'année où la première cohorte d'étudiants AED arrivera en master MEEF et il faudra veiller à insérer ce dispositif dans les nouvelles maquettes.

Conclusion

Les contrats d'AED en pré-professionnalisation semblent corriger certains défauts des précédents dispositifs : moins d'heures exigées en établissement, rémunération compatible avec les bourses, volonté affichée de construire un véritable parcours de pré-professionnalisation. Mais il y a encore bien des fragilités en particulier dans la possibilité qu'ont les universités pour s'y engager. Comme toujours, nous manquons de moyen, de temps et d'énergie. Le dispositif est placé sous la responsabilité des académies, mais les personnels y sont souvent, eux aussi, débordés. Le fait de manquer de temps n'est jamais bon pour la collaboration pourtant si nécessaire. Et, comme nous l'avons relevé, certains aspects sont encore perfectibles.